

Compte-rendu du Conseil d'école du 15 novembre 2018

Directeur: M. SANSEBASTIAN Gilles

Représentants des Enseignants: Mme Corinne MARCEL-HUET, Mme Alexandra CABRIT, Mme Emmanuelle LERUSTE, Mme Eva GAYER, Mme Marielle AWAD, Mme Elsa SACCO, Mme Julie NADON, M. Florian RUIZ, M. Marcus NIKARRINEN,

Invités: Mme Michelle AKAHORI (enseignante); Mme Hélène KATO (enseignante anglais); Mme Kaori KASUGA (enseignante japonais); Mme Asako CHOJNACKI (asem); M. Jean-François MABILLOT (enseignant FLSco)

Représentants des parents LFT-FAPEE: Mme Tomoko TAKEUCHI, M. Hatem EL NASHAR, Mme Priscilla BERGERET, M. Pierre-François VILQUIN, Mme Candice ADOUANE, M. Simon SERVERIN, Mme Salima VELASCO, Mme Sophie BRISSET (remplaçante de Yannick BORGHI)

Excusés: M EXELMANS, Chef d'établissement, Mme AUBLE, DAF, Mme MATTOSSI, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Pékin.

Mme E. Leruste, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M El-Nashar, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le conseil commence à 16h06 avec un mot d'accueil de la part du Président de séance, M SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire, souhaitant la bienvenue aux parents élus et le corps enseignant, il procède à un tour de table pour présenter les membres du conseil.

Vote pour adoption du procès-verbal du conseil d'école du 28 mai 2018 :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal du conseil d'école du 28 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école. Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour. D'un commun accord avec les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de conserver le ratio un représentant par niveau (parent comme enseignant) comme dans la circulaire de 2010, soit 8 enseignants et 8 représentants de parents d'élèves pour cette année. En effet, il était extrêmement difficile pour les parents de réunir 15 parents d'élèves.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Bilan de la rentrée scolaire

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2018 :

- Mme Cabrit (PSA)
- Mme Boueilh (MSB et M2)
- Mme Ménier (MSB et actuellement remplacement de congé parental en M2)
- Mme Persin (GSA)
- Mme Blaire (CE2D)
- Mme Kato (Anglais)
- Mme Terada (Japonais)
- M. Mabillot (FLSco avec Mme Bourbon qui passe en temps partiel)
- Mme Dujardin (Documentaliste remplacée par Mme Brix jusqu'en décembre)
- Mme Lemahieu (ASEM)

L'école est donc désormais composée de 32 classes, 9 en maternelle et 23 en élémentaire. Une classe de CE2 a été ouverte à la rentrée 2018.

Effectifs

Niveau	Nombre de Classes	Prévisions au 05/07/2018	Rentrée 2018	
		Effectifs	Effectifs	Moyenne par classe
PS	2*	42	43	21,5
MS	3*	79	79	26,3
GS	4*	100	100	25
CP	5	120	121	24,2
CE1	5	126	124	24,8
CE2	5	137	136	27,4
CM1	4	109	109	27,3
CM2	4	97	101	25,3
Total	32	810	813	25,4

(*) : dont trois classes multiâge regroupant des élèves de PS, MS et GS

La structure réelle en maternelle :

PS	1 classe
MS	2 classes
GS	3 classes
Multi-âge	3 classes

Pour répondre à la question des parents, le directeur explique qu'il y a eu cette année beaucoup de demandes en classes multi-âge. La priorité a été donnée aux enfants de MS et GS. Cependant, une vingtaine d'élèves sont toujours sur la liste d'attente (Japonais et Tiers). Concernant les mouvements prévus, 4 ou 5 départs sont prévus en cours de ce premier trimestre, avec 7 ou 8 nouvelles entrées en janvier.

Une classe supplémentaire a été ouverte pour répondre à une montée de cohorte (5 classes de CE1 deviennent 5 classes de CE2).

Présentation des projets de classe découverte

La circulaire de 2005 rappelle l'importance de ces projets : "Les études menées sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences. Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour."

Dates	Nombre jours	de Classes concernées	Participation envisagée	
Destination : SAKURA				
Du 13 au 16 novembre 2018	4 jours	CE2 A et D	54	29.000 ¥

Du 27 au 30 novembre 2018	4 jours	CE2 C et E	51	29.000 ¥
Du 21 au 24 mai 2019	4 jours	CM1 B et D	56	29.000 ¥
Destination : TAKATO				
Du 12 au 15 février 2019	4 jours	CE1 A et E	52	< à 50.000 ¥
Du 19 au 22 février 2019	4 jours	CE1 C, D et B	75	< à 50.000 ¥
Destination :				
Avril – Mai	2 jours	CE2 B	30	< à 50.000 ¥
Destination : MYOKO MURA				
Du 27 au 31 mai 2019	5 jours	CM2 B, C et D	75	< à 50.000 ¥

Le directeur rappelle que ces projets sont des choix pédagogiques appartenant aux enseignants des classes qui acceptent de les mener. Il sait tout l'investissement que cela demande et tient à les remercier sincèrement.

Pour que la classe découverte ait lieu, 80 % des élèves au minimum doivent partir. Les budgets sont en cours de finalisation et ne dépasseront pas le plafond des voyages au Japon (50.000 ¥).

La Caisse de solidarité participe au financement des classes de découverte sur sollicitation des familles. Il ne faut pas hésiter à faire des demandes.

Calendrier des évènements à venir

Semaine des lycées français du monde : 19 au 22 novembre

Course de Noël maternelle : 12 décembre (matin)

Course de Noël élémentaire (CP au CM1) : 18 décembre ou 10 janvier en cas de pluie (les CM2 reportent cet événement en fin d'année dans le cadre de mini olympiades. Les parents demandent à ce que les enfants soient prévenus en amont ; proposition acceptée).

Kangourou des maths (CE2 au CM2) : mars

Koala des maths (CP au CE1) : mai

Deuxième édition de la Grande Lessive : 28 mars

Semaine des sciences : mai - juin

Journée du Japon : 14 mars en maternelle / 26 avril pour les CE2 et CM2

Koi Nobori : 22 au 26 avril

Ma calculatrice c'est ma tête : avril

Course aux nombres : avril - mai

Fête de l'école : 1 juin

Défi lecture CP : juin

Défi lecture CE1 : mai - juin

Tournoi d'échecs : mai - juin

Mini olympiades CE1, CM1 et CM2 : juillet

En vue des JO Tokyo 2020, le LFIT a entamé différents projets : le LFIT a été sélectionné comme école partenaire par le comité olympique, différentes classes sont en contact/correspondance avec des athlètes de haut niveau qui se préparent aux JO 2020, un comité olympique va être composé prochainement d'élèves de la CE2 à la 2nde.

Questions diverses

Questions FLT-*fapée* pour le conseil d'école du 15 novembre 2018

1/ Clarification des règles relatives aux objets que les enfants sont autorisés à apporter à l'école

Serait-il possible de préciser quelles affaires les enfants sont autorisés à apporter à l'école pour jouer pendant la récréation ?

A titre d'exemple, alors que de nombreux enfants se réjouissaient de pouvoir échanger des autocollants pendant la récréation, il semble que la décision ait été prise d'interdire les livres d'autocollants suite à des disparitions ou à des disputes entre certains enfants. Cette décision a attristé de nombreux enfants (et parents) et ne semble pas productive.

Le corps enseignant ne pourrait-il pas utiliser ce type d'incident comme un moyen d'apprentissage de la vie en société, plutôt que d'interdire purement et simplement ?

Les parents souhaiteraient que ces règles soient clarifiées et communiquées de façon transparente aux enfants comme aux parents.

Il a été convenu et voté par les élèves lors des conseils des enfants (délégués des cycles 2 et 3) qu'il était interdit d'emmener des jeux de la maison pour éviter les conflits. Les élèves connaissent en principe très bien cette règle. Du matériel est à disposition des élèves pendant les récréations : échecs, bibliothèque, craies, toupies, cordes à sauter et ballons. Lors des conseils des enfants à venir, nul doute que les élèves sauront exprimer leurs besoins. L'équipe enseignante note avec plaisir qu'en l'absence d'autocollants, certains enfants ont développé un côté plus créatif et se sont mis à confectionner des origamis et des dessins pour se les échanger.

Si les parents le souhaitent, ils pourront proposer une modification du R.I lors du conseil d'établissement de fin d'année pour que l'interdiction soit plus claire.

Les parents demandent si un compte-rendu du conseil d'enfants pourrait être publié aux côtés du R.I. afin que les parents soient informés des décisions prises. Le directeur y répond favorablement.

2/ Méditation.

Certains parents proposent le recours à la méditation pour aider les enfants à maîtriser leurs émotions et mieux se concentrer. Certains enseignants y ont-ils déjà recours et est-il envisageable d'étendre cette pratique ?

Dans leur pratique, les enseignants ont parfois recours à des techniques de relaxation et mise en activité adaptés au cas par cas et en fonction de l'âge de l'enfant. Lorsqu'ils rencontrent des élèves ayant des difficultés de concentration ou de gestion des émotions, de la frustration, les professeurs choisissent la méthode adéquate pour y remédier.

Sur ce point, les enseignants soulignent l'importance qu'ils accordent à l'hétérogénéité de la classe. Chaque enseignant a sa propre méthode appliquée sur ses élèves.

Une question de difficulté de concentration est notée en CP par certains enseignants : le manque de sommeil et l'abus d'écrans sont des pistes d'explication possibles. Les enseignants demandent donc aux parents de veiller à ce que les enfants prennent leur part de repos quotidien.

3/ Information des parents en cas d'absence des enseignants.

Quelle est la règle en matière d'information des parents lors d'une absence d'un enseignant ? Certains parents nous ont appris avoir été informés de l'absence via leur enfant.

Lors de toute absence supérieure à une journée (maladie ou stage), les parents sont prévenus par un message électronique envoyé par le secrétariat.

Lors d'une absence d'une journée, ce message n'est pas envoyé.

Si aucun remplaçant n'est disponible, les élèves sont répartis sur les classes du niveau ou du cycle.

4/ Orthophoniste

A-t-on une idée du nombre d'élèves du LFI Tokyo suivis par un orthophoniste ou dont les parents ont reçu une recommandation de consulter un orthophoniste ?

Etant donné l'impossibilité, selon la direction du LFI Tokyo, d'organiser des consultations d'orthophonie par un prestataire extérieur au sein du Lycée, et étant considéré l'impact sur l'emploi du temps des enfants de consultations extérieures, peut-on envisager que le LFI Tokyo recrute du personnel enseignant ou spécialisé avec des compétences orthophoniques pour faciliter le suivi des enfants qui en ont besoin ?

Nous ne sommes pas toujours tenus au courant par les familles des enfants suivis. Nous avons une vision plus claire des suivis qui entrent dans le cas d'un projet (Projet Personnalisé de Réussite Educative, Projet d'Aide Personnelle, Projet Personnalisé de Scolarisation...) : 15 élèves en 2017/2018.

Il n'est pas du ressort de l'école d'effectuer un suivi orthophonique des enfants qui en ont besoin. Notre rôle est d'orienter les familles vers un spécialiste, ce que nous faisons déjà fort bien.

Ce suivi peut se faire à distance, sur des plateformes en ligne ce qui n'impacte pas l'emploi du temps des enfants.

Enfin, il peut être rappelé que ce suivi peut être fait sur le temps scolaire lorsqu'il entre dans le cadre d'un PPRE ou un PAP.

5/ Cours de japonais Langue étrangère

Les parents ont noté un meilleur retour des enseignants de japonais langue étrangère sur les apprentissages réalisés en classe et en remercie les enseignants. La communication avec les enseignants de japonais demeurent cependant un peu difficile car les enfants ne ramènent pas leurs cahiers et les devoirs de japonais ne sont pas toujours clairement indiqués (parfois sur le cahier de devoirs, parfois sur le blog etc. ...).

Après discussion en conseil des maîtres, les enseignants qui ne l'ont pas encore fait vont activer les comptes du cahier de texte numérique One de leurs élèves pour que les professeurs de japonais puissent y inscrire les devoirs. Un message sera envoyé aux parents sur ce point.

6/ Enseignement de l'anglais:

Anglais en Grande Section: Un certain nombre de parents d'enfants scolarisés en GS regrettent qu'il n'y ait pas du tout d'anglais pour les élèves de Grande Section.

Cela fait l'objet d'un des points à l'étude sur la réflexion de l'évolution de la politique des langues du LFI Tokyo. Une réunion sur ce point aura lieu prochainement.

Suivi des apprentissages et des devoirs:

Comme pour le Japonais Langue Étrangère, les parents du primaire regrettent qu'il n'y ait pas ou peu d'information sur ce qui est fait lors des cours d'anglais. Il n'y a pas de devoirs ou encore de cahier qui revienne à la maison. Il est de ce fait difficile de suivre et d'éventuellement aider les enfants.

Pas de devoirs en anglais pour les CP/CE1, donc pas de retour à la maison. Il s'agit de ne pas surcharger les cartables. L'information a été donnée en début d'année dans un mot signé par les parents. La gestion des devoirs est plus aisée avec les élèves plus grands.

Groupes de niveaux:

En CP et CE1, les niveaux d'anglais ont été supprimés, a priori pour qu'il y ait une meilleure stimulation et permettre aux enfants les moins avancés d'apprendre en suivant les enfants plus avancés. Les représentants des parents ont été informés que le LFI Tokyo suivait, en cela, les recommandations de l'IEP d'anglais.

Cependant, les enfants ayant déjà un bon niveau d'anglais (parce que l'anglais est parlé à la maison par exemple) ne semblent pas progresser. Ils ont le sentiment d'être revenus à des apprentissages basiques (apprendre à dire haut bas, fenêtre manger, pêcher, etc...), alors qu'en classe "advanced" en CP ils travaillaient, même ludiquement, sur des textes, des chansons et des films d'un niveau sensiblement plus avancé. Certains enfants de CE1 ont rapporté s'ennuyer en classe d'anglais.

Peut-être que les méthodes d'enseignement actuellement employées doivent être ajustées pour que l'hétérogénéité, qui a certainement des vertus, ne soit pas synonyme de régression pour certains.

Le directeur trouve la question un peu dure et exprime sa surprise face à une telle question qui remet en cause le travail et le professionnalisme des enseignants. Il ajoute que du côté de l'école, on n'a pas l'impression que les élèves régressent ; mais au contraire il y a une grande satisfaction envers les groupes hétérogènes qui ont demandé effectivement un réajustement des pratiques des enseignantes de langue que le directeur remercie. Que les parents se rassurent, les programmes sont respectés et nos élèves ont un très bon niveau en anglais. Le directeur demande également aux parents de faire confiance aux enseignantes qui savent parfaitement comment mener leurs séances.

L'hétérogénéité reste très positive pour développer et renforcer les connaissances de chacun. L'écrit étant aussi en développement, en lien avec l'oral, différents niveaux de difficulté sont adaptés aux élèves. Les groupes de niveau pouvaient renvoyer une image de "pas bon", "moyen" ou "bon" aux élèves, et cette image n'aide en rien les apprentissages des élèves, ni leur construction d'être humain. La coopération au sein des groupes hétérogènes, comme au sein des classes, est essentielle.

Les enseignants indiquent qu'ils restent toujours vigilants avec les élèves. Le travail est fait, tant à l'oral qu'à l'écrit pour atteindre le niveau requis en fin du primaire. Ils expliquent aussi qu'aucun enfant ne s'ennuie, mais qu'il s'agit plutôt d'un processus d'adaptation en classe et qui diffère d'un enfant à l'autre.

Les représentants des parents expliquent que cette question vient de certains parents d'élèves et ne reflète pas forcément une majorité parentale. C'est leur rôle en tant qu'association de porter à la connaissance de la direction et des enseignants les soucis des familles. Les questions sont tout de même triées, reformulées avant d'être exprimées. Les familles du LFI Tokyo ont aussi des parcours différents, des langues familiales différentes et donc une ambition supérieure à celle des familles en France.

Pour conclure, le directeur indique qu'il s'agit parfois d'un problème d'incompréhension. Il demande aux parents de s'entretenir avec les enseignants concernés, citant qu'il avait déjà reçu une famille en début d'année pour lui donner des éléments concrets à ce sujet, et qu'il avait ressenti à l'issue de cette rencontre une satisfaction de la part de la famille.

La date du prochain conseil d'école est fixée au 4 avril 2019.

A la fin de la séance, le Président, M. SANSEBASTIAN, remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h30.

Secrétaires de séance

Hatem EL-NASHAR

Emmanuelle LERUSTE

Président de séance

Gilles SANSEBASTIAN